



Communiqué de presse

Une importante journée pour la protection des enfants en Suisse !

Berne, le 1^{er} octobre 2021 – Hier, le Conseil national a fait un pas important vers le renforcement de la protection des enfants en Suisse. La décision a été prise le jour même où le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a édicté ses recommandations à la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant. Une belle victoire pour la protection des enfants en Suisse.

Un plan d'action national contre la violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet

Dans ses recommandations du 30 septembre, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies écrit que la Suisse a besoin d'un plan d'action pour prévenir et combattre toutes les formes de violence à l'égard des enfants, notamment la violence sexuelle sur Internet (Observations finales, partie D, paragraphe 28 [a]). Avec l'adoption de la **motion Bulliard (19.4349)**, le Conseil national charge le Conseil fédéral d'élaborer un tel plan d'action national. La motion Bulliard doit encore être adoptée par le Conseil des États, mais Protection de l'enfance Suisse salue ce pas dans la bonne direction : « Il est indispensable et grand temps d'aborder dans son ensemble la problématique de la violence sexuelle contre les enfants sur Internet », a déclaré la présidente du Conseil de fondation et conseillère nationale Yvonne Feri.

Une campagne de sensibilisation contre le cyberharcèlement

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies exige également des mesures contre le harcèlement sur Internet. Le 27 septembre, le Conseil des États, a approuvé en tant que deuxième chambre la **motion Feri (20.3687)** en faveur d'une campagne sur les réseaux sociaux contre le cyberharcèlement. Le harcèlement a de graves conséquences sur la santé psychologique et touche jusqu'à 40 000 enfants et adolescents en Suisse. Une campagne sur les réseaux sociaux peut sensibiliser les adolescents et prévenir la souffrance.

Beaucoup reste à faire

Le 30 septembre également, le Conseil national a approuvé la **motion Bulliard (19.4632)** « Inscire l'éducation sans violence dans le CC », qui souhaite ancrer le droit des enfants à une éducation sans violence dans le Code civil. L'ancrage juridique apporte de la clarté, car le législateur n'exige pas clairement l'éducation non violente jusqu'à aujourd'hui. Cette insécurité juridique est également critiquée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Le Conseil des États débattira de la motion lors de la session d'hiver. Regula Bernhard Hug, responsable du secrétariat général, déclare à ce sujet : « L'ancrage de l'éducation non violente dans le CC est un signal fort, tout comme le fait d'être contre les pratiques violentes. » Protection de l'enfance Suisse poursuit son ferme engagement pour que la Convention des droits de l'enfant soit pleinement appliquée.



Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Contact

Kinderschutz Schweiz
Protection de l'enfance Suisse
Protezione dell'infanzia Svizzera

Schlösslistrasse 9a | 3008 Berne

Tamara Parham, Directrice de la communication / Membre de la direction
+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

www.kinderschutz.ch
www.facebook.com/kinderschutzschweiz
www.twitter.com/kinderschutz_ch
www.instagram.com/protectionenfancesuisse

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous nous appuyons sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux professionnels de l'éducation, aux acteurs du domaine politique, aux organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour assurer le financement de notre travail, nous collectons des fonds de manière ciblée auprès de privés, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.